

Révolution verte et autosuffisance alimentaire au Togo

LE 7 mars 1977, dans un discours prononcé à l'occasion d'un séminaire du RPT (Rassemblement du peuple togolais, parti unique), le général Eyadéma, président de la République, donne le top de départ d'une campagne de développement de la production agricole, qualifiée depuis cette date de « révolution verte

Togo à l'autosuffisance alimentaire : « Nous voulons que, dans cinq

La révolution verte vue sous l'angle institutionnel

Lors du lancement de la révolution verte, deux ministères ont en charge l'agriculture togolaise : le ministère de l'Équipement rural (ultérieurement de l'Aménagement rural), responsable des infrastructures, et le ministère du Développement rural, responsable de la production. Ceux-ci interviennent soit directement, à travers les structures de type administratif qui en sont l'émanation — directions et services techniques — soit indirectement, à travers des structures de type para-administratif sur lesquelles ils exercent une tutelle — sociétés de production dites « verticales », sociétés de service, « projets » de développement.

Les structures de type administratif assurent l'encadrement d'ensemble du milieu rural. Les SORAD (Sociétés régionales d'aménagement et de développement) occupent une place centrale dans le dispositif : créées pour « animer » la vie économique des Régions administratives (cinq au total) instituées en 1965, elles constituent en principe, du chef-lieu de région au village, le canal de propagation de l'action de vulgarisation agricole. Un canal dont les promoteurs de la révolution verte reconnaissent cependant l'inefficacité, puisque dès octobre 1977 ils décident de la suppression des SORAD, dont les fonctions anciennes sont partagées entre deux nouvelles structures : les ORPV (Organismes régionaux de promotion et de production des cultures vivrières), à objectif de production, les DRARAC (Directions régionales de l'animation rurale et de l'action coopérative) à objectif de formation... Un clivage institutionnel qui ne donne apparemment pas entière satisfaction

SOTOCO (Société togolaise du coton). Si TOGOFRUIT, jugée non rentable, est dissoute en 1982, d'importants moyens financiers sont accordés à partir de 1977 aux autres sociétés, par le biais, en grande partie, de contributions du FAC, de la CCCE, du FED et de la Banque mondiale, et dans le but de contribuer à promouvoir non seulement les cultures de rente dont elles ont la charge, mais aussi les cultures vivrières ou l'élevage dont il leur est systématiquement demandé d'adjoindre des volets à leur action...

Les sociétés de service, au nombre de deux, ont une fonction d'appui plus sociale à l'économie rurale : la CNCA (Caisse nationale de crédit agricole), créée en 1967, se veut la « banque des paysans », TOGOGRAIN (Office national des produits vivriers) créé en 1971, se veut un organisme de régulation du marché des produits vivriers (en fait essentiellement du marché céréalier). La CNCA disposera au cours des dix premières années de révolution verte de substantielles lignes de crédit, que lui ouvrent en particulier les instances financières multilatérales, et qui lui permettent de travailler de façon tout à fait satisfaisante, avant d'être littéralement paralysée dans son action en 1987 par la découverte d'un détournement de fonds considérable. TOGOGRAIN bénéficiera de même, à partir de 1981, d'un appui financier exceptionnel de l'État qui, pour renflouer son fonds de roulement et lui permettre d'intervenir de façon plus active sur un marché céréalier dont les cours sont en train de connaître un véritable emballement (l'année agricole a été mauvaise), institue d'une part un impôt de solidarité nationale de 5 % sur les salaires des agents des secteurs public et privé, lance d'autre part une souscription nationale : l'office ne réussira cependant à aucun moment à imposer le monopole dont il est théoriquement investi au marché céréalier, qui restera dominé par l'initiative privée, animatrice d'un marché parallèle, sous-tendu entre autres par une forte demande nigériane... malgré l'interdiction d'exportation décrétée sur les produits vivriers par l'État togolais en 1981...

Les « projets » de développement, dont le premier est mis en route en 1971, se proposent enfin de promouvoir, à une échelle géographique déterminée, dans une optique d'intervention de type

La révolution verte vue sous l'angle technique

Sur le plan technique, les initiatives prises relèvent de sept grands volets : la promotion d'une agriculture motorisée, le développement de la culture attelée, le développement de l'élevage, la

tir de 1977. Développement, tout d'abord, de l'élevage bovin, dans le but de produire des animaux à la fois pour le trait et pour la boucherie : au ranch déjà existant du CREAT (Centre d'élevage et de recherche d'Avétonou), 2 400 têtes en 1988, viendront s'ajouter ceux de l'Adélé (3 900 têtes) et de Namiélé (1 300 têtes), mais aussi l'unité d'élevage sous palmiers de la SONAPH (1 000 têtes). Développement, ensuite, de l'élevage ovin et caprin, dont l'artisan principal sera à partir de 1980 le Projet national des petits ruminants, qui assurera d'une part l'encadrement technique et le suivi sanitaire du troupeau « traditionnel » (près de 27 000 animaux « encadrés » en 1988), qui cherchera d'autre part à mettre en place un troupeau « moderne » (production de géniteurs ovins et diffusion de ceux-ci dans des fermes dites « contractuelles », totalisant

cial de travaux à haute intensité de main-d'œuvre en zone rurale en faveur de la jeunesse », financé par le PNUD et exécuté par le BIT, en prendra le relais en 1984 : ce Programme, d'une part, « consolidera » l'installation de 118 jeunes issus des CFJA et en installera 63 autres, d'autre part, procédera pour son propre compte, de 1985 à 1988, à l'installation de 150 jeunes supplémentaires, recrutés parmi les jeunes ruraux déscolarisés et volontaires pour recevoir une formation agricole sur le tas. Soit un total de 448 jeunes formés et installés au titre des deux projets, ce qui est bien peu.

La *définition d'un nouveau système d'encadrement rural* répond à la préoccupation exprimée par les dirigeants de l'agriculture togolaise lors du séminaire-atelier de Kpalimé de septembre 1985 de « conférer à l'homme toute la dimension qu'il mérite dans le scénario économique ». D'*objet*, le paysan doit, en d'autres termes, devenir *sujet* du développement. La « nouvelle formule de vulgarisation agricole » retenue à cette fin, appelée aujourd'hui « système togolais d'encadrement rural », reprend en fait très largement la formule « *training and visit* » (démonstration et visite) préconisée un peu partout par la Banque mondiale dans les pays en développement et qui accorde une place de premier plan à l'existence d'une communication permanente et à double sens entre agents d'encadrement et paysans. Une formule dont la mise en œuvre devient effective au Togo à partir de la campagne 1987-1988.

La *promotion d'une industrie agro-alimentaire basée sur la transformation de produits agricoles locaux* enfin répond au souci de créer dans le pays une industrie d'import-substitution, à même d'une part de mettre sur le marché à des conditions satisfaisantes pour les consommateurs des biens alimentaires de première nécessité, de l'autre d'œuvrer dans le sens d'un développement autocentré. Bien avant le lancement de la révolution verte, deux produits agricoles locaux servent déjà de supports à un embryon d'industrie

l'ancienne unité à un complexe huilier plus vaste (qui doit produire de l'huile à la fois de coton, de palmiste, de karité et d'arachide) que met en place depuis 1987 à Lomé la NIOTO (Nouvelle industrie des oléagineux du Togo)... à condition bien entendu que la matière première ne fasse pas défaut, mais aussi que le cours au producteur n'en soit pas trop élevé par rapport au cours mondial... Deux produits agricoles supplémentaires feront l'objet, après 1977, de tentatives de valorisation industrielle : la noix de cajou, la canne à sucre. Les quelque 3 500 hectares de plantations d'anacardières créées dans le nord du pays à la fin de la décennie 1970 n'auront cependant jamais un rendement qui puisse justifier l'ouverture de l'usine de traitement achevée en 1981 à Kara (en 1982, par exemple, la production a été de 104 tonnes, pour une capacité annuelle de l'usine de 1 500 tonnes)... Les 1 250 hectares de plantations irriguées de canne à sucre mises en place à partir de 1978 à Anié, avec l'aide de la République populaire de Chine, permettent par contre depuis 1986 à ce complexe, confié cette même année en gérance à une coopérative sucrière chinoise — ce qui confère à la société gestionnaire locale, la SINTO (Société sino-togolaise), un statut de société privée chinoise au Togo ! —, de produire annuellement quelque 4 000 à 5 000 tonnes de sucre (environ deux fois moins que prévu cependant).

**ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION
DES PRINCIPALES CULTURES VIVIÈRES
DE 1972-1973 A 1987-1988 (EN TONNES)**

Campagne agricole	Tubercules		Céréales			Légumineuses		Total	Observation
	Igname	Manioc	Maïs	Mil-sorgho	Riz-paddy	Haricot	Arachide		
1972-1973	383 000	388 000	115 040	96 906	8 700	12 887	16 842	1 021 375	Avant Révolution
1973-1974	400 000	427 349	115 704	101 000	12 500	13 144	17 190	1 086 887	
1974-1975	402 800	416 000	125 397	109 850	13 810	14 822	18 545	1 011 224	
1975-1976	406 000	409 000	135 090	118 700	15 120	15 900	19 900	1 119 710	
1976-1977	416 539	392 580	94 520	114 736	15 250	13 169	16 301	1 063 095	
Moyenne 1972-1977 (I)	401 668	406 586	117 150	108 238	13 076	13 984	17,756	1 060 046	verte
1977-1978	394 274	319 060	123 731	2	15 519	9 233	14 456	1 169 711 1 261 849 1 236 264 1 233 230 1 185 550 1 055 270 1 277 150 1 265 670 1 237 759 1 147 009	Révolution verte
1978-1979	497 686	370 760	138 698	115 280	17 005	12 462	17 820		
1979-1980	480 472	432 535	159 308	136 278	12 990	16 616	24 122		
1980-1981	499 413	406 662	138 391	137 529	14 700	15 081	24 488		
1981-1982	527 815	372 078	150 970	120 386	14 512	19 828	27 641		
1982-1983	471 545	366 874	150 929	136 087	16 304	26 200	17 611		
1983-1984	388 087	345 172	144 663	130 756	10 033	20 643	15 916		
1984-1985	341 926	444 407	221 766	195 240	17 760	32 971	23 080		
1985-1986	364 437	477 365	181 576	168 883	15 185	26 558	31 486		
1986-1987	409 386	410 722	127 022	212 938	19 805	22 084	34 802		
1987-1988	360 370	355 205	172 132	168 243	23 192	36 210	31 652		
Moyenne 1977-1988 (II)	430 492	390 985	155 380	152 162	16 091	21 717	23 916	1 206 946	
Évolution (II)/(I) en %	+ 7,2	- 3,8	+ 32,6	+ 40,6	+ 23,1	+ 55,3	+35,1	+13,9	

Source : Direction des enquêtes et statistiques agricoles.

pour le développement industriel. Les responsables de l'économie nationale, après une période de déphasage total entre le discours politique sur la révolution verte et les moyens financiers réellement consacrés à celle-ci, ont donc petit à petit fini par accorder à l'agriculture la place qu'elle mérite. Même si cette place reste loin d'être aussi grande qu'elle devrait l'être.

*

* *

Quelles soient d'ordres institutionnel, technique ou financier, les initiatives prises sous couvert de la révolution verte pour rendre l'agriculture togolaise plus performante sont incontestablement impor-

tantes. Les résultats obtenus dix ans après le lancement de cette campagne de développement de la production agricole permettent-ils toutefois d'affirmer que le Togo est vraiment autosuffisant sur le plan alimentaire ?

Les résultats obtenus

A l'échelle d'un pays, le concept d'autosuffisance alimentaire implique en théorie que soit produite dans le pays la *totalité* des denrées alimentaires dont la population de celui-ci a besoin pour se nourrir. Il est évident qu'en référence à cette définition, aucun pays du monde ne peut prétendre aujourd'hui réaliser une telle adéquation : la diversification des habitudes alimentaires est devenue un phénomène universel, qui touche bien entendu au premier chef la population des villes, mais qui gagne de plus en plus aussi la population des campagnes, même des campagnes africaines les plus reculées. A défaut donc de produire la totalité, on peut cependant admettre qu'il y a autosuffisance si le pays produit l'*essentiel* de ce dont ses habitants ont besoin pour vivre. Qu'en est-il du Togo après une décennie de révolution verte ?

Révolution verte et évolution de la production alimentaire

La *production vivrière* a connu au cours de la première décennie de révolution verte une évolution globalement positive. Le tableau ci-après, qui fournit pour chacune des principales cultures vivrières du pays les chiffres de production d'une part pour les cinq campagnes qui ont précédé le lancement de la révolution verte (1972-1973 à 1976-1977), d'autre part pour les onze campagnes qui ont suivi la mise en œuvre de celle-ci (1977-1978 à 1987-1988), montre que la production annuelle moyenne de la seconde période, comparée à celle de la première, a connu une progression d'ensemble de 13,9 % ; que la progression a été forte du côté des céréales (+ 40,6 % pour le mil sorgho, + 32,6 % pour le maïs, + 23,1 % pour le riz paddy), et encore plus forte du côté des légumineuses (+ 55,3 % pour le haricot, + 35,1 % pour l'arachide) ; que les tubercules ont eu tendance par contre à stagner (+ 7,2 % seulement pour l'igname, - 3,8 % pour le manioc). Une production à laquelle doit être ajoutée celle, nouvelle, de sucre... Deux constatations relativement considérablement la portée de ces résultats : de 1976 à 1987, sur la base d'un taux d'accroissement annuel de 2,9 %, la population togolaise est passée de 2,3 à 3,3 millions d'individus, soit un taux global d'accroissement démographique de 43,5 %, supé-

rieur au taux d'accroissement de la production enregistré par six des sept produits vivriers de base du pays, ce qui permet d'émettre des doutes sur les possibilités, à la fin de la décennie 1980, de couverture de la demande nationale de produits alimentaires par l'offre ; de 1976 à 1987, comme par le passé, la production agricole togolaise est demeurée sujette à d'importantes fluctuations, les « caprices » climatiques ayant déterminé pour chacune des cultures tantôt de bonnes années, tantôt de mauvaises années, ce qui permet d'affirmer qu'à la fin de la décennie 1980, le pays, même s'il lui arrive de produire *épisodiquement* l'essentiel de ce dont ses habi-

(6 082 tonnes sur les 8 123 « contrôlées » par les services sanitaires, soit 75 % de la consommation officielle), viande de mouton et de chèvre (760 tonnes, soit 74 % de la consommation officielle), viande de porc (137 tonnes), volailles (5 450 tonnes !)... ; on ne peut que conclure qu'avec un déficit céréalier de quelque 69 000 tonnes et un déficit en viande de quelque 12 500 tonnes le Togo, dix ans après la proclamation de la révolution verte, *n'est pas autosuffisant sur le plan alimentaire*. Certes, l'accroissement continu des importations de blé et de riz est à imputer en partie à la modification des habitudes de consommation ; mais le riz au moins, même si traditionnellement il ne constitue qu'un produit vivrier très secondaire au Togo, ne pourrait-il être plus largement cultivé dans le pays lui-même ?

Le 7 décembre 1986, soit un peu moins de dix ans après la proclamation de la révolution verte, la Commission économique du 4^e Congrès statutaire du RPT, qui vient de tenir ses assises à Lomé, estime que l'objectif fixé en 1977 est à présent bien atteint : elle

la révolution verte, qui ont fait du Togo un pays autosuffisant sur le plan alimentaire ». Le cri de victoire lancé à l'occasion de cette réunion, après deux années consécutives de bonnes récoltes céréalières mais dans l'ignorance sans doute des résultats, beaucoup moins satisfaisants, de la campagne en cours, a été assurément prématuré. Les moyens mis en œuvre pour « développer la production agricole », pour notoires qu'ils ont été au cours des dix dernières années, n'ont tout simplement pas été suffisants. Le passage à une agriculture « scientifique » seule à même d'assurer un accroissement de